

[REDACTED]

De: Sylvie Godbout
Envoyé: 26 mai 2021 14:00
À: [REDACTED]
Objet: Votre demande d'accès à l'information
Pièces jointes: Dépenses 2019-2020.pdf; Dépenses 2020-2021.pdf; Dépenses 2021 à ce jour.pdf; avis_recours.pdf

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande concernant le traitement de la haute direction (rémunération, salaire, avantages sociaux et dépenses de fonction), et ce, pour chaque année à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à ce jour.

À la suite de votre courriel du 20 mai dernier, concernant la haute direction, mentionnons d'abord que nous sommes une petite organisation. Elle est administrée par un conseil d'administration et dirigée par un PDG, secondé par des directeurs de services. Il n'y a pas de vice-président. Pour répondre à votre demande, et selon notre compréhension, nous avons considéré que seuls le président-directeur général et le président du conseil d'administration font partie de la haute direction.

Concernant les dépenses de fonction, conformément à notre calendrier de conservation des documents approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, nous procédons à la destruction des dossiers après 7 ans. Or, nous ne disposons plus du détail des dépenses pour les années financières antérieures au 31 mars 2014. Nos années financières sont du 1^{er} avril au 31 mars.

Dépenses – pdg

Pour ce qui est des dépenses du pdg, nous avons déjà répondu à une demande d'accès à l'information portant sur le même sujet, pour la période de 2014 à 2019. Nous vous invitons à aller consulter la réponse qui est publiée sur notre site Internet dans la [section accès à l'information \(il s'agit de la demande 2019-01\)](#). Pour ce qui est des dépenses de 2019 à ce jour, les copies des comptes de dépenses ainsi que le sommaires des dépenses qui n'ont pas été remboursées via un compte de dépenses sont joints.

Aussi, un récapitulatif des dépenses de fonction du pdg sont publiées sur notre site Internet depuis 2015 en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information. Je vous réfère donc à la [section accès à l'information notre site Internet](#).

Notez bien que dans les comptes de dépenses, les montants saisis sont parfois en devise étrangère. Lorsque c'est le cas, la colonne « autre devise » comporte un « X » et le taux de change utilisé est inscrit dans le coin supérieur droit du compte de dépenses. Les totaux inscrits dans le bas de la page et dans la colonne de droite sont toujours convertis en dollars canadiens.

Dépenses – président du conseil d'administration

Pour ce qui est du président du conseil, aucune dépense n'a été remboursée au cours des 7 dernières années et tel que mentionné plus haut, les dossiers des années antérieures ont été détruits.

Rémunération

En ce qui a trait à la rémunération et au salaire, notre président du conseil d'administration est bénévole et n'a donc aucune rémunération ou avantages sociaux.

Pour ce qui est du pdg, son salaire annuel actuel est de 196 615 \$. Pour l'année 2020-2021, la rémunération versée était de 196 615 \$, les autres avantages ont totalisé 5 026 \$. Aucun boni n'a été versé.

Un tableau est présenté à chaque année à notre rapport annuel. Ceux-ci sont publiés [sur notre site Internet, dans la section publications](#). Afin de vous faciliter la tâche, voici les pages où vous pourrez trouver l'information désirée :

Rapport annuel de gestion 2020-2021	Non disponible, actuellement en rédaction
Rapport annuel de gestion 2019-2020	p. 20
Rapport annuel de gestion 2018-2019	p. 16
Rapport annuel de gestion 2017-2018	p. 14
Rapport annuel de gestion 2016-2017	p. 14
Rapport annuel de gestion 2015-2016	p. 14
Rapport annuel de gestion 2014-2015	p. 15
Rapport annuel de gestion 2013-2014	p. 16
Rapport annuel de gestion 2012-2013	p. 16
Rapport annuel de gestion 2011-2012	p. 21
Rapport annuel de gestion 2010-2011	p. 14

Afin de satisfaire à l'article 51 de la Loi sur l'accès à l'information, un avis accompagne la présente. Il vous informe des recours prévus par le Chapitre V et indique notamment les délais pendant lesquels ils peuvent être exercés.

J'espère le tout à votre satisfaction. Je demeure disponible si vous avez des questions.

Bien cordialement,

Sylvie Godbout | Directrice, Administration
Secrétaire générale et responsable des affaires juridiques
Centre des congrès de Québec
418 649-7711 #4077 | 1 888 679-4000
900, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage | Québec (Québec) G1R 2B5
www.convention.qc.ca | [Twitter](#) | [Facebook](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#)

FRAIS DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION

Nom/Name Pierre-Michel Bouchard

Période du 23 juin 2019 au 26 juin 2019

Direction Direction générale

Sans projet Sans projet
No de projet 1 10690-09
No de projet 2 10690-10
No de projet 3 10690-09..

*** Si vous avez plus de 3 projets, pour votre rapport de dépenses, utilisez un second formulaire



Réservé administration

No : 3100

Taux de change : 1,502472

Projet	Date MM-JJ	Description	Lieu	Autre devise	MC SCCQ	FRAIS DE VOYAGE										AUTRES FRAIS				Numéro reçu	TOTAL	
						Heure		KM	KM 0,455 \$	Frais de transport	PER D'EM			Hôtel	Téléphone	Pourboire	Frais Représentation	Congrès Colloque	Dépenses de fonction			Autre
						Départ	Arrivée				Déjeuner	Dîner	Souper									
10690-09..		Train entre Pau et Paris	QC							-235,95										6	-235,95	
		(déplacement personnel sur facture de l'agence par erreur)																				
Sans projet	06-20	Taxi - retour à l'hôtel pour participation au conseil d'administration pendant congé	INT	X						25,00										1	37,56	
10690-09	06-23	Taxi - gare de train à hôtel	INT	X						27,20										2	40,87	
10690-10	06-30	Taxi - gare montparnasse à aéroport	INT	X						59,90										3	90,00	
10690-10	06-30	Taxe d'hébergement	INT	X						1,88										4	2,82	
10690-09	06-26	Hôtel AIPC	INT	X									382,17							5	574,20	
10690-09	06-23	Per diem	INT	X								18,90				13,70					48,98	
10690-09	06-24	Per diem	INT	X							10,80		24,30			13,70					73,32	
10690-09	06-25	Per diem	INT	X												13,70					20,58	
10690-09	06-26	Per diem	INT	X								18,90									28,40	
10690-10	06-30	Per diem	INT	X									24,30			13,70					57,09	
10690-10	07-01	Per diem	INT	X							10,80										16,23	
10690-10	07-01	Per diem (Dîner - aéroport Munich)	INT									43,13									43,13	
SOUS-TOTAL DÉPENSES										-64,70	32,45	99,92	73,02	574,20		82,34					797,23	
Justification 10690-09 : Participation au congrès annuel de l'AIPC du 23 au 26 juillet 2019 10690-10 : Mission de la ministre du Tourisme en Corée et au Japon 30 juin au 10 juillet 2019																			Montant sur MasterCard SCCQ			
																			Avance déjà reçue			
Signature			Date			Autorisé par			Date			Remboursement			797,23							

FRAIS DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION

Nom/Name Pierre-Michel Bouchard

Période du 8 nov. 2019 au 29 nov. 2019

Direction Direction générale

Sans projet Sans projet
No de projet 1 10690-18
No de projet 2
No de projet 3

*** Si vous avez plus de 3 projets, pour votre rapport de dépenses, utilisez un second formulaire



Réservé administration

No : 3201

Taux de change : 1,472344

Projet	Date MM-JJ	Description	Lieu	Autre devise	MC SCCQ	FRAIS DE VOYAGE										AUTRES FRAIS				Numéro reçu	TOTAL	
						Heure		KM	KM 0,470 \$	Frais de transport	PER D'EM			Hôtel	Téléphone	Pourboire	Frais Représentation	Congrès Colloque	Dépenses de fonction			Autre
						Départ	Arrivée				Déjeuner	Dîner	Souper									
Sans projet	11-08	Renc. hôtel de ville	QC							3,22											1	3,22
Sans projet	11-14	Cercle de la haute fonction publique	QC							5,00											2	5,00
10690-18	11-19	Taxi - aéroport à hôtel	QC							90,73											3	90,73
10690-18	11-21	Taxi - hôtel à hôtel de la ministre	QC							23,00											4	23,00
10690-18	11-21	Taxi - rencontre à la délégation du Qc	QC							30,29											5	30,29
10690-18	11-21	Taxi - activité promo à hôtel	QC							14,43											6	14,43
10690-18	11-22	Taxi - renc. à la délégation du Qc	QC							22,85											7	22,85
10690-18	11-22	Taxi - retour hôtel après renc. délégation	QC							30,47											8	30,47
10690-18	11-22	Taxi - briefing avec équipe mission	QC							12,06											9	12,06
10690-18	11-25	Taxi - hôtel à aéroport	QC							76,58											10	76,58
10690-18	11-25	Taxe hôtel	QC											10,22							11	10,22
10690-18	11-25	Hôtel	QC											725,01							12	725,01
10690-18	11-20	Per Diem	INT	x							12,40	21,70	27,90			17,40						116,90
10690-18	11-21	Per Diem	INT	x							12,40	21,70	27,90			17,40						116,90
10690-18	11-22	Per Diem	INT	x							12,40	21,70	27,90			17,40						116,90
Sans projet	11-26	Dîner client potentiel	QC													51,32					13	51,32
Sans projet	11-28	Conférence de presse Carnaval	QC							3,75											14	3,75
Sans projet	11-29	Stationnement hôtel de ville	QC							5,00											15	5,00
SOUS-TOTAL DÉPENSES											317,38	54,77	95,85	123,24	735,23		76,86	51,32				1454,63
Justification																			Montant sur MasterCard SCCQ			
10690-18 : Participation à la mission de la ministre du Tourisme à Paris																			Avance déjà reçue			
Signature				Date				Autorisé par				Date				Remboursement				1454,63		

FRAIS DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION

Nom/Name Pierre-Michel Bouchard

Période du 30 janv. 2020 au 17 mars 2020

Direction Direction générale

Sans projet Sans projet
No de projet 1 10078-17
No de projet 2 10992-01
No de projet 3

*** Si vous avez plus de 3 projets, pour votre rapport de dépenses, utilisez un second formulaire



Réservé administration

No : 3263

Taux de change : 1

Projet	Date MM-JJ	Description	Lieu	Autre devise	MC SCCQ	FRAIS DE VOYAGE										AUTRES FRAIS				Numéro reçu	TOTAL	
						Heure		KM	KM 0,470 \$	Frais de transport	PER D'EM			Hôtel	Téléphone	Pourboire	Frais Représentation	Congrès Colloque	Dépenses de fonction			Autre
						Départ	Arrivée				Déjeuner	Dîner	Souper									
Sans projet	01-30	Stationnement - Cercle sous-ministre	QC						5,00											1	5,00	
10078-17	02-12	Taxi hôtel à gare train	QC						12,00											2	12,00	
10078-17	02-12	Stationnement - gare train	QC						15,00											3	15,00	
Sans projet	02-19	Stationnement - CA OTQ	QC						10,00											4	10,00	
Sans projet	02-08	Stationnement - réception Carnaval	QC						5,00											5	5,00	
10078-17	02-11	Taxi hôtel à restaurant	QC						13,13											6	13,13	
10078-17	02-11	Taxi restaurant à hôtel	QC						10,02											7	10,02	
10078-17	02-12	Per Diem	QC							10,00					14,80						24,80	
Sans projet	02-17	Stationnement - cocktail CCIQ	QC						7,50											8	7,50	
																				9-annulé		
Sans projet	02-26	Stationnement - renc intervenants	QC						5,00											10	5,00	
Sans projet	02-26	Dîner - intervenant de la région	QC														44,38			11	44,38	
Sans projet	02-26	Renc. intervenant de la région	QC						5,00											12	5,00	
Sans projet	02-28	Renc. intervenant de la région	QC						5,00											13	5,00	
10992-01	03-04	Renc. organisation événement	QC						10,96											14	10,96	
Sans projet	03-06	Renc. intervenants de la région	QC						5,00											15	5,00	
Sans projet	03-11	Stationnement - lecture du budget	QC						10,00											16	10,00	
Sans projet	03-11	Stationnement - prix excellence adm publ	QC						6,25											17	6,25	
SOUS-TOTAL DÉPENSES										124,86	10,00				14,80			44,38			194,04	
Justification	10078-17 Rencontre sous-traitant à Montréal 10992-01 2021 World Congress of the Organization of World Heritage Cities - OWHC																	Montant sur MasterCard SCCQ				
Avance déjà reçue																						
Signature				Date				Autorisé par				Date				Remboursement				194,04		

SOMMAIRE DES DÉPENSES DE P.-MICHEL BOUCHARD

DU 01 AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020

DÉTAIL DES "AUTRES DÉPENSES DE VOYAGE ET DE FONCTION"

	<u>M-A-J</u>	2019-12-31
<u>DÉPLACEMENT AUTRE QUE KILOMÉTRAGE</u>		
<u>Taxi Coop Québec</u>		
Avril 2019	52,12 \$	
Mai 2019	7,45 \$	
Aout 2019	15,82 \$	
Septembre 2019	18,15 \$	
Octobre 2019	8,38 \$	
Novembre 2019	56,30 \$	
Janvier 2020	56,77 \$	
		214,99 \$
<u>Taxi Coop Sillery Ste-Foy</u>		
Juin 2019	9,31 \$	
Octobre 2019	9,31 \$	
Janvier 2020	32,58 \$	
		51,20 \$
<u>Vial Rail</u>		
Montréal 31 octobre 2019 (10690-14) Rencontre Palais des congrès		158,00 \$
Montréal 11 février 2020 (10078-17) Rencontre sous-traitant		85,00 \$
<u>Avis</u>		
Valorisation des gratuités 19-20	0,00	
<u>Club voyages Alfa</u>		
Belgique 23 au 26 juin 2019 (10690-09) AIPC	1 566,96 \$	
Pologne 1er au 06 juin 2019 (10667-10) Candidature OVPM	2 338,61 \$	
Séoul 1er au 10 juillet 2019 (10690-10) Mission Min. Tourisme	5 274,20 \$	
Gatineau 30-09-19 (10690-15) Rencontre Tourisme Outaouais	234,41 \$	
Paris 18 au 25 novembre 2019 (10690-18) Mission de la ministre du Tourisme	1 047,01 \$	
Croavie 9 au 14 décembre 2019 (10668-08) Prés.au CA de l'organisation des villes du patrimoine mondial	2 490,01 \$	
New York 16 au 17 décembre 2019 (10690-19) Rencontre avec délégation du Québec	703,50 \$	
Toronto 05 décembre 2019 (10690-20) Rencontre avec délégation du Québec	650,25 \$	
Londres-Bruxelle-Paris 29 mars au 03 avril 2020 (10673-33)		
Sensibilisation tourisme d'affaires (annulé)	663,60 \$	
		14 968,55 \$
		15 477,74 \$
<u>HÉBERGEMENT</u>		
<u>Frais d'hôtels</u>		
<u>Hotels.com</u> Tokyo 6 au 10 juillet 2019 (10690-10) Mission Min. Tourisme	1 272,90 \$	
<u>Expedia.ca</u> Aéroport paris avant départ Séoul 30 juin 2019 (10690-10) Mission Min. Touri	142,76 \$	
Séoul 1er au 06 juillet 2019 - Fact à venir du MTQ		
<u>Expedia.ca</u> Montréal 31 octobre 2019 (10690-17) Rencontre avec Capital HRS	116,00 \$	
<u>Expedia.ca</u> Montréal 11 février 2020 (10078-17) Rencontre Capital HRS	71,92 \$	
<u>Smart Cities</u> Paris 18 au 25 novembre 2019 (10690-18) Mission de la ministre du Tourisme (frais de cancellation)	424,45 \$	
Cracovie 06 juin 2019 - aucune facture reçue à ce jour		
		2 028,03 \$
<u>FRAIS D'INSCRIPTION</u>		
Belgique 23 au 26 juin 2019 (10690-09) AIPC	1 233,14 \$	
Pologne 1er au 06 juin 2019 (10667-10) Candidature OVPM	718,69 \$	
Halifax 18 au 20 septembre 2019 (10690-12) CC of C	345,00 \$	
		2 296,83 \$
<u>AUTRES</u>		
<u>GRAND TOTAL</u>		<u>19 802,60 \$</u>

SOMMAIRE DES DÉPENSES DE P.-MICHEL BOUCHARD

DU 01 AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021

DÉTAIL DES "AUTRES DÉPENSES DE VOYAGE ET DE FONCTION"

M-A-J.au:

2021-03-31

DÉPLACEMENT AUTRE QUE KILOMÉTRAGE

Taxi Coop Québec

Aucune dépense

- \$

Taxi Coop Sillery Ste-Foy

Aucune dépense

- \$

Vial Rail

Aucune dépense

Avis

Valorisation des gratuités 20-21

0,00

Club voyages Alfa

Aucune dépense

— \$

— \$

HÉBERGEMENT

Aucune dépense

— \$

FRAIS D'INSCRIPTION

Aucune dépense

— \$

AUTRES

16-mars-21 Dîner travail M. Bouchard - organisation d'un événement

150,48 \$

150,48 \$

GRAND TOTAL

150,48 \$

SOMMAIRE DES DÉPENSES DE P.-MICHEL BOUCHARD

DU 01 AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022

DÉTAIL DES "AUTRES DÉPENSES DE VOYAGE ET DE FONCTION"

	M-A-J.au:	2021-05-25
DÉPLACEMENT AUTRE QUE KILOMÉTRAGE		
Taxi Coop Québec		
Aucune dépense		
		- \$
Taxi Coop Sillery Ste-Foy		
Aucune dépense		
		- \$
Vial Rail		
Aucune dépense		
Avis		
Valorisation des gratuités 20-21	0,00	
Club voyages Alfa		
Aucune dépense		
		- \$
		- \$
HÉBERGEMENT		
Aucune dépense		
		- \$
FRAIS D'INSCRIPTION		
Aucune dépense		
		- \$
AUTRES		
Aucune dépense		
GRAND TOTAL		- \$

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTREAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006
Mise à jour le 16 septembre 2016